

**Second Inter-Union Symposium
for Staff Associations & Unions
of the
United Nations Common System
(ILO HQ, 21-23 September 2005)**

MOTION

Concernant l'application
des Normes internationales du travail
aux fonctionnaires internationaux

Le Symposium,

Rappelant la Charte des Nations Unies, les Actes constitutifs de toutes les institutions du système et des Agences spécialisées et en particulier la Constitution de l'Organisation internationale du Travail

FAIT SIEN le contenu de la [résolution](#) sur l'application des normes internationales du travail aux fonctionnaires internationaux soumise à la 92^{ème} session (juin 2004) de la Conférence internationale du Travail ;

DÉCIDE d'entamer les démarches nécessaires pour sa mise en œuvre.